

Appel à propositions pour la sélection d'organisation non gouvernementale pour la mise en œuvre d'activités de gestion durable et de protection des forêts sacrées

Réf : UNDP/RFP/2020/027

I. CONTEXTE

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) collabore avec les populations et les Etats pour contribuer à bâtir des nations pouvant faire face à la crise, à initier et à maintenir une croissance qui améliore la qualité de vie de tous. Nous offrons des perspectives mondiales et une vision nationale pour contribuer à autonomiser les personnes et à bâtir des nations résilientes dans 177 pays.

La présente procédure d'appel à projet/propositions est liée au projet « Participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire ».

II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS CONCRETS ATTENDUS

Objectifs

Cette sélection de structures expérimentées dans la conduite d'activités de protection et de gestion durable et participative des ressources forestières a pour but de contribuer à réduire les risques de conflits liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma.

Résultats spécifiques attendus

Spécifiquement, il s'agira de:

- Soutenir 1000 jeunes dans le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) en lien avec la protection des ressources naturelles ;
- Former 50 jeunes au métier de pépiniériste ;
- Réaliser la délimitation de 05 forêts sacrées, et créer des haies vives et répertorier les données de géolocalisation pour matérialiser les limites des forêts sacrées.

- Réaliser des activités de reboisement et de réhabilitation d'au moins 5 Ha des forêts sacrées dégradées.

Lieu

Département de Biankouma (Gandié, Gbonné, Dio, Gbombelo et Biankouma).

Durée et calendrier

La durée et le calendrier devront être déterminés en fonction des objectifs à atteindre, et des activités prévues. De façon générale, tous les contrats auront une base de six (06) mois et leur reconduction sera dépendante des résultats de l'évaluation de chaque contrat.

III. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE QUALIFICATION

Les paramètres qui détermineront si une organisation non gouvernementale (ONG) est éligible par le PNUD seront basés sur le modèle de demande d'information de l'ONG. Les ONG qui ont déjà soumis les informations requises dans la demande d'information ne doivent pas les soumettre de nouveau.

Modèle de demande d'information – Annexe II

Les paramètres qui détermineront si une organisation non gouvernementale (ONG) est éligible par le PNUD seront basés sur le modèle de demande d'information de l'ONG. Les ONG qui ont déjà soumis les informations requises dans la demande d'information ne doivent pas les soumettre de nouveau.

Modèle de demande d'information – Annexe II

IV. PROPOSITION

Méthodologie, approche, plan d'assurance qualité et plan de mise en œuvre proposés - cette section doit démontrer la réponse de l'ONG aux termes de référence en identifiant les composantes spécifiques proposées, la manière dont les produits/prestations seront traités, comme spécifié ; en fournissant une description détaillée des caractéristiques essentielles de performance proposées ; en identifiant les travaux/portions de travail qui seront sous-traités.

En outre, la proposition doit démontrer comment la méthodologie proposée respecte ou dépasse les termes de référence, tout en garantissant la pertinence de l'approche par rapport aux conditions locales et au reste de l'environnement opérationnel du projet. Cette méthodologie doit être présentée dans un calendrier de mise en œuvre et une assurance qualité.

Structure et ressources de gestion (personnel clé) - Cette section doit comprendre la description complète de la structure de gestion et des informations concernant les ressources requises, y compris les curriculum vitae (CV) du personnel clé qui sera affecté à la mise en œuvre de la méthodologie proposée, en définissant clairement les rôles et les responsabilités vis-à-vis de la méthodologie proposée. Les CV doivent établir les compétences et démontrer les qualifications dans les domaines pertinents pour les TDR.

V. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET MÉTHODOLOGIE

a) Les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants :

- 1) L'offre technique rationnelle qui comprend des mécanismes d'inclusion innovants et reproductibles afin de maximiser le transfert de valeur aux bénéficiaires.
- 2) Des interventions à fort impact ciblant et répondant directement aux besoins établis dans les TdR.
- 3) Le montant du budget requis est proportionnel à la capacité de gestion administrative et financière prouvée de l'organisation.
- 4) Un suivi et une évaluation participatifs qui contribueront à créer un sentiment d'appropriation parmi les bénéficiaires afin de promouvoir la durabilité des interventions.

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Structure					
			A	B	C	D	E	F
1.	Expertise de la Structure en matière de conduite d'activités de protection des ressources forestières	40						
2.	Méthodologie, planning d'intervention	30						
3.	Qualifications de la Structure	30						
	Total	100						

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique - - Formulaire 1		Nbre de points maximum	Structure					
			A	B	C	D	E	F
	Expertise de la Structure							
1.1	Expertise de la Structure dans la conduite d'activités similaires	20						

1.2	Expertise spécifique dans l'accompagnement des communautés locales dans les activités de protection des ressources forestières							
	- Expérience avec des institutions internationales	10						
	- Autres partenaires	10						
		40						

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Structure					
			A	B	C	D	E	F
Méthodologie et plan de travail								
2.1	La note technique est-t-elle une compréhension des différentes tâches à accomplir ?	5						
2.2	Les aspects importants la prestation ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	10						
2.3	L'équipe de travail du prestataire est-elle suffisante et organisée pour les tâches à accomplir ?	5						
2.4	Le chronogramme de travail est-il bien défini et conforme aux TDR ?	5						
2.5	La présentation du plan de travail est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la mission ?	5						
		30						

Evaluation de la proposition technique -- Formulaire 3		Nbre de points maximum	Structure					
			A	B	C	D	E	F
Qualification et expérience de la Structure								

3.1	Qualifications du Chef de mission (Agronome, Sociologue, Communicateur, discipline apparentée, etc.)	5						
3.2	Qualifications des autres membres de l'équipe	5						
3.3	Expérience dans les domaines requis (5 ans pour le chef de la structure et 2 ans pour les autres staffs)	10						
3.4	Connaissances linguistiques	10						
		30						

b) Méthodologie de l'évaluation : basée sur la qualité en vertu d'une sélection de budget fixe

La méthodologie basée sur la qualité en vertu d'une sélection de budget fixe implique que toutes les offres ont le même prix maximum global (qui ne peut excéder un montant du budget connu et fixe), et que la sélection est axée sur la qualité des offres ainsi que sur l'approche et la méthodologie proposées de l'OSC ou de l'ONG. L'ONG doit fournir sa meilleure offre technique et répartition financière (dans le budget) et ceci dans un budget unique (déclarant de manière claire les bases proposées). L'évaluation de toutes les offres techniques est menée conformément aux critères d'évaluations soulignés ci-dessous, et l'organisation qui obtient le meilleur score technique est choisie. Les OSC ou les ONG qui dépassent, dans leurs offres financières, le budget fixe établi, seront rejetées.

Les offres doivent refléter les besoins de la communauté dans des activités pouvant être mises en œuvre par les ONG ou les OSC. Au titre de la méthodologie basée sur la qualité en vertu d'une sélection de budget fixe, l'évaluation est axée sur l'optimisation des transferts de fonds à l'utilisateur bénéficiaire dans les limites d'un budget donné.

c) Montant du budget et durée du Projet

Les montants des offres doivent représenter soit un minimum de 20 000 dollars US. pour les interventions directes dans une seule communauté, activité ou zone géographique, et un maximum de 30 000 dollars US ; soit 150 000 dollars US pour des interventions directes dans plusieurs communautés, activités ou zones géographiques au sein du même pays, tel que déclaré dans les termes de référence.

Le montant requis dans l'offre doit correspondre aux capacités administratives et de gestion financière de l'organisation.

La durée et le calendrier devront être déterminés en fonction des objectifs à atteindre et des activités prévues. De façon générale, tous les contrats auront une base de six (06) mois et leur reconduction sera dépendante des résultats de l'évaluation de chaque contrat.

Le document de projet doit être conçu pour une **durée de 06 mois à compter de la date de signature de l'accord de partenariat avec le PNUD**. Cette durée peut connaître une extension en cas de bonnes des performances réalisées par l'Organisation et des besoins avérés.

IV. PROCÉDURE DE SÉLECTION :

Le PNUD examine les offres en cinq étapes :

- i) Détermination de l'éligibilité ;
- ii) Examen technique des offres éligibles ;
- iii) Notation et classement des offres éligibles sur la base des critères d'évaluation soulignés dans la section précédente afin d'identifier l'offre la mieux classée ;
- iv) Eclaircissements (le cas échéant) avec l'offre la mieux classée ; et
- v) Signature de l'Accord avec la partie responsable.

V. PROCÉDURE DE SOUMISSION

Les candidats prennent à leur charge tous les frais relatifs à la préparation et à la soumission de l'offre.

NB : Les offres devront être soumises au plus tard le **08 Avril 2020 à 17H00** dans des plis scellés au bureau PNUD du plateau en face de la radiodiffusion RTI plateau avec la mention :

SELECTION DE STRUCTURES SPECIALISEES DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES DE GESTION DURABLE ET DE PROTECTION DES FORETS SACREES DANS LE CADRE DU PROJET DE « PARTICIPATION DES JEUNES A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES CONFLITS IDENTITAIRES LIES A LA PROFANATION ET A L'EXPLOITATION DES FORETS SACREES DANS LE DEPARTEMENT DE BIANKOUMA EN COTE D'IVOIRE ».
UNDP/RFP/2020/027

Note : le PNUD se réserve le droit de ne pas financer l'une quelconque des offres découlant du présent appel d'offres

Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à nous transmettre vos questions par email avant la date limite de soumission : procurement.ci@undp.org.

Calendrier estimé de la compétition

Vous trouverez ci-dessous un calendrier estimé relatif à ce présent appel d'offres.

[19 Mars 2020] : L'appel d'offres est ouvert et les documents pertinents sont mis en ligne.

[08 Avril 2020] : Date limite pour la soumission des offres par les organisations au titre du présent appel.

[Du 09 Avril au 22 Avril 2020] : L'évaluation et la procédure de sélection ont lieu.

[27 Avril 2020] : Les candidats sélectionnés sont notifiés.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES

Le PNUD met en œuvre une politique de tolérance zéro envers les pratiques interdites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques non déontologiques, et l'obstruction. Le PNUD est engagé dans la prévention, l'identification et le règlement de tous les actes frauduleux et les pratiques de corruption envers lui ainsi qu'envers les tierces parties impliquées dans les activités du PNUD. (Voir http://www.undp.org/content/dam/undp/documents/about/transparencydocs/UNDP_Anti-fraud_Policy_French_FINAL.pdf et <http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/> pour une description complète des politiques)

Lors de la réponse au présent appel d'offres, le PNUD exige que tous les soumissionnaires se comportent de manière professionnelle, objective et impartiale, et qu'ils considèrent en tout temps les intérêts du PNUD comme primordiaux. Les soumissionnaires doivent obligatoirement éviter les conflits avec d'autres missions ou leurs propres intérêts, et agir sans considération du travail à venir. Tous les soumissionnaires dont il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit d'intérêt sont disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires, et leurs prestataires de services agréés, sont considérés comme ayant un conflit d'intérêt avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations si :

*Ils sont ou ont été associés dans le passé avec une société ou l'un quelconque de leurs prestataires de services agréés qui ont été engagés par le PNUD pour fournir des services relatifs à la préparation de la conception, des termes de référence, de l'analyse ou de l'estimation des coûts, et d'autres documents utilisés dans cette procédure de sélection compétitive ;

*Ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; ou

*Il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion.

Dans le cas où tout doute se présente concernant l'interprétation de ce qui constitue potentiellement un conflit d'intérêt, les soumissionnaires doivent informer le PNUD de la situation et demander la confirmation du PNUD quant à l'existence, ou non, de ce conflit.

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement



[Signature]
Représentant Résident Adjoint/Opérations

TERMES DE REFERENCE

SELECTION DE STRUCTURES SPECIALISEES DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES DE GESTION DURABLE ET DE PROTECTION DES FORETS SACCRES DANS LE CADRE DU PROJET DE « PARTICIPATION DES JEUNES A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES CONFLITS IDENTITAIRES LIES A LA PROFANATION ET A L'EXPLOITATION DES FORETS SACCRES DANS LE DEPARTEMENT DE BIANKOUMA EN COTE D'IVOIRE

I- Contexte

La quasi-totalité des conflits enregistrés dans le département de Biankouma au cours de ces deux dernières années (2017-2018) sont liés à la profanation et à l'occupation illégale des forêts et sites sacrés. Ces conflits ont occasionné de nombreux morts, tant du côté des communautés autochtones, allochtones, et allogènes. Cette situation a été exacerbée par les opérations de déguerpissement des occupants illégaux des forêts classées entamées par le Gouvernement à partir de 2018 dans les forêts classées du mont Péko (Duékoué) et du Goin Débé (Guiglo) dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Ces opérations vont se poursuivre et s'étendre à d'autres forêts situées dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, dont celles de la Haute Dodo, de Séguéla et du SCIO. 80% des occupants de ces forêts sont des jeunes hommes et femmes âgés de 16 à 35 ans. De plus, conformément à la nouvelle politique ivoirienne visant à restaurer l'intégrité de l'ensemble des forêts de Côte d'Ivoire par leur préservation, réhabilitation et extension, la 8ème Conférence au Sommet des Chefs d'État du Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso qui s'est tenue du 27 au 31 juillet 2019 à Ouagadougou, a recommandé de procéder à la destruction des plantations du Mont Péko et de celles de l'ensemble des parcs, réserves et forêts classées de Côte d'Ivoire. L'application de ces décisions dans les forêts classées situées dans l'ouest du pays vont accroître la convoitise des forêts sacrées, et particulièrement celles situées dans le département de Biankouma du fait de sa proximité avec les localités concernées.

D'où l'urgence d'initier des actions de protection et de gestion durable des forêts sacrées dans le département de Biankouma, ainsi que de valorisation de ce patrimoine culturel.

Dans ce contexte, le Système des Nations Unies, à travers le PNUD et l'UNESCO, met en œuvre un projet de participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire. Cette initiative conjointe vise à prévenir les conflits identitaires et générationnels et à renforcer la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma, à travers un renforcement de l'implication des jeunes (hommes et femmes) de toutes les communautés dans la protection des

forêts sacrées et dans la gestion pacifique des conflits. De façon spécifique, il s'agit de contribuer à : i) réduire les conflits nés de la profanation ou de l'exploitation des forêts sacrées ii) préserver et promouvoir le patrimoine culturel et les mécanismes traditionnels de prévention des conflits identitaires et générationnels pour restaurer l'identité culturelle en vue de contribuer à la cohésion sociale des communautés autour des forêts et sites sacrés, iii) renforcer les capacités et l'engagement des communautés des zones cibles dans la protection et la gestion durable des forêts sacrées à travers les initiatives de complantation et le développement d'emplois verts comme les métiers de pépiniéristes et d'apiculteurs.

Au regard de ces particularités et de la nécessité d'accompagner les efforts du gouvernement dans la préservation d'un climat de paix et de valorisation du patrimoine culturel, le PNUD procède à la sélection de structures spécialisées dans la mise en œuvre d'activités de protection et de gestion durable des forêts sacrées dans le département de Biankouma.

Les présents termes de référence visent à décrire les critères de sélection de ces structures.

II- Objectif général

Cette sélection de structures expérimentées dans la conduite d'activités de protection et de gestion durable et participative des ressources forestières a pour but de contribuer à réduire les risques de conflits liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma.

Spécifiquement, il s'agira de:

- Soutenir 1000 jeunes dans le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) en lien avec la protection des ressources naturelles ;
- Former 50 jeunes au métier de pépiniériste ;
- Réaliser la délimitation de 05 forêts sacrées, et créer des haies vives et répertorier les données de géolocalisation pour matérialiser les limites des forêts sacrées.
- Réaliser des activités de reboisement et de réhabilitation d'au moins 5 Ha des forêts sacrées dégradées.

III- Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :

- Des activités génératrices de revenus en lien avec la protection des ressources naturelles sont développées par 1000 jeunes dans les zones cibles ;

- 50 jeunes sont formés au métier de pépiniériste ;
- 05 forêts sacrées des zones cibles sont délimitées de façon inclusive et participative, et leurs délimitations sont matérialisées par des haies vives et des données de géolocalisation ;
- Au moins 5 Ha de forêts sacrées dégradées sont reboisées et réhabilitées ;
- Les communautés des zones cibles, y compris les jeunes, participent activement à la protection et à la gestion durable des forêts sacrées et des ressources forestières ;
- Les risques de conflits liés à la profanation et l'exploitation des forêts sacrées dans les zones cibles sont réduits et le patrimoine culturel est préservé et promu.

IV- Méthodologie

Pour l'atteinte de ces résultats, le PNUD va sélectionner pour une période de six mois des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales spécialisées et expérimentées pour la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du projet de participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire.

Cette sélection se fera sur la base des critères ci-dessous :

- la pertinences des activités proposées,
- la zone d'intervention,
- l'expérience,
- l'expertise,
- les références antérieures,
- et le budget proposé

V- PROFIL DES STRUCTURES SOUMISSIONNAIRES

Les structures techniques soumissionnaires du présent appel à manifestation d'intérêt devront :

- Être officiellement reconnues ;
- Avoir des responsables et des équipes jouissant d'une bonne moralité ;
- Disposer d'une représentation dans les zones de mise en œuvre du projet et/ou y avoir déjà travaillé sera un important atout ;
- Justifier d'expériences réussies en matière de protection et gestion durable des ressources forestières ;
- Justifier d'expériences réussies dans les domaines de reboisement, de valorisation des emplois verts et d'accompagnement des communautés locales dans la préservation de la forêt ;
- Préciser les références de ces différentes expériences et les acteurs clés ;

- Avoir une bonne connaissance des zones d'intervention ;
- Disposer d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels dans les domaines ciblés ;
- Avoir et justifier d'une grande capacité opérationnelle sur le terrain ;
- Être disponible immédiatement.

VI- Lieu, Durée et modalités de décaissement

Lieu

Département de Biankouma (Gandié, Gbonné, Dio, Gbombelo et Biankouma).

Durée et calendrier

La durée et le calendrier devront être déterminés en fonction des objectifs à atteindre, et des activités prévues. De façon générale, tous les contrats auront une base de six (06) mois et leur reconduction sera dépendante des résultats de l'évaluation de chaque contrat.

Modalité de décaissement

Le décaissement se fera en deux tranches et chaque tranche correspondra à des résultats déterminés et facilement évaluables :

- 80% à la signature du contrat et après validation du plan de travail;
- 20% à mi-parcours dans l'atteinte des résultats sur le terrain et après vérification des rapports narratif et financier par les équipes du PNUD. **Si les objectifs assignés dans le cadre de la sélection ne sont pas atteints, le PNUD se réserve le droit de retenir ce montant jusqu'à la réalisation effective des résultats.**

Le PNUD se réserve le droit de renégocier cette modalité de décaissement avec l'ONG sélectionner à la signature du contrat.

VII- MODALITES DE SOUMISSION / EVALUATION

Les structures devront soumettre les documents suivants dans **02 enveloppes séparées** :

- Une **note technique** succincte qui décrit la Structure, la méthodologie et les différentes activités proposées pour atteindre les résultats escomptés dans le cadre de cette intervention. Cette note technique doit faire ressortir les éléments suivants :
 - Une présentation de la Structure, de ses ressources (humaines et matérielles), et de ses expériences vérifiables dans les domaines de (i) la cohésion sociale, (ii) la prévention et la gestion des conflits liés à l'exploitation des forêts et (iii) les droits humains et la lutte contre les violences basées sur le genre ;
 - Un descriptif des différentes activités proposées et de la méthodologie pour atteindre les résultats escomptés ;
 - Un descriptif des supports pédagogiques qui seront utilisés dans le cadre des activités à mener ;
 - Un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités proposées ;

- Un plan de suivi-évaluation ;
 - Les CV du personnel disponible pour le projet (domaines de compétence, formation, expérience professionnelle dans les domaines concernés).
- Une **proposition financière** faisant ressortir de façon détaillée les activités et leurs coûts.

VI. ANNEXES

- **Annexe I** : Termes de Référence
- **Annexe II** : Formulaire d'Information sur le soumissionnaire (RFI) (version anglaise)
- **Annexe III** : Modèle d'accord avec la partie responsable